



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'EMPLACEMENTS

1 /La location est effective une fois le contrat rempli, signé, précédé de la mention lu et approuvé, accompagné du chèque d'acompte d'un minimum de 30 %, du montant calculé, et de 10, 00 € de frais de dossier non remboursable. Dès réception et après encaissement de l'acompte vous recevrez la confirmation écrite qui devra être présentée le jour de votre arrivée à l'accueil.

2 /Le contrat est nominatif, il ne peut être cédé. En aucun cas, le nombre de personnes ne doit dépasser le nombre de personnes inscrites sur le contrat.

3 /Les arrivées se font à partir de 8 Heures 30 et jusqu'à 19 h 00. En cas de retard pour l'arrivée, le locataire est prié d'avertir la réception du camping au 04 75 21 36 14.

4/Les départs se font entre 8 H 30 et 12 H 00. Les emplacements, doivent être libérés et propres avant 12 h 00 le jour prévu du départ. Il y aura un supplément entre 12H et 20H

5/Paiement : Le solde doit être réglé avant le jour de départ après re-calcul du séjour effectif. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée décalée ou de départ anticipé.

6/Annulation : En cas d'annulation, il vous sera retenu les frais de dossier et vous resterez à devoir à titre d'indemnités de rupture de contrat.

Un montant égal à 30 % du coût total de votre séjour si vous annulez plus de 16 jours avant la date de votre arrivée.

Un montant égal au total de votre séjour si vous annulez dans les 15 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation.

Nous pouvons vous en souscrire une.

7 /Une pièce d'identité sera gardé sur place.

9/Toute arrivée retardée ou départ anticipé ne pourront donner lieu à remboursement.

10/ Sans nouvelle après 24 Heures de l'arrivée initiale prévue la direction se réserve le droit de disposer librement de l'emplacement.

11/Le contrat implique le respect du règlement intérieur du camping affiché à la réception et de se conformer aux dispositions et règlements en vigueur. Il appartient au client de s'assurer, le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie intempérie ou autre incident relevant de la responsabilité civil du client.

12 /Hors saison, certaines prestations peuvent être modifiées voir supprimées.

13 /L'électricité est payante.

14 /Les animaux sont tolérés dans les locations. Les animaux ne doivent pas divaguer dans le camping et doivent être tenus en laisse en permanence. Les propriétaires doivent ramasser les salissures de leurs animaux et respecter la propreté. Les animaux ne doivent jamais rester seuls sur l'emplacement de camping. Tout manquement à ce règlement peut entraîner l'exclusion du camping sans pouvoir donner droit à remboursement du séjour restant.

15 /L'utilisation de barbecues sont interdits à l'intérieur du camping en dehors des emplacements dédiés à cela.

16 /Visiteurs :Les invités doivent être présenté à l'accueil dès leur arrivée